

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POUR SAUVER LA PERINATALITÉ

La FFRSP (Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité) a fait parvenir ce lundi 20 novembre au Président de la République une [lettre ouverte](#) cosignée par onze experts, représentants de sociétés savantes et d'usagers (liste en fin de communiqué). Ce courrier manifeste le consensus qui existe chez les acteurs de la périnatalité tant sur les causes de la dégradation continue de l'offre de soins, que sur les solutions pour sortir de cette crise. Les signataires appellent en conséquence Emmanuel Macron à engager d'urgence des réformes « *pour éviter la chronique d'une mort annoncée de la périnatalité en France* ».

Le constat : un système de soins inadapté aux réalités d'aujourd'hui

1) Une pénurie croissante en ressources humaines

« Ni le virage sociologique des professions de santé, ni l'évolution des attentes des jeunes professionnels n'ont été suffisamment appréciés et anticipés », soulignent les signataires, qui constatent que la charge de travail et le nombre de gardes auxquels ils sont astreints les détournent des maternités et des services de néonatalogie.

- **Les gynécologues désertent l'obstétrique** : si le nombre de gynécologues en formation est en augmentation, seule la moitié d'entre eux envisagent de pratiquer l'obstétrique. On constate, par ailleurs, un abandon rapide de l'exercice de la discipline (avec une médiane de 11 ans d'activité).
- **Les sages-femmes désertent les maternités** pour se tourner vers d'autres services ou vers l'activité libérale : « *on assiste à un abandon de la profession en raison des conditions d'exercice et non par manque d'intérêt du métier* », soulignent les signataires.
- **Les internes en pédiatrie désertent les surspécialités à gardes** telle que la réanimation néonatale.
- **Les anesthésistes-réanimateurs se détournent de l'obstétrique** : « *Contrairement au bloc opératoire, l'anesthésiste réanimateur en maternité n'est que rarement assisté d'un IADE (infirmier anesthésiste diplômé d'État)* », notent les signataires.

« *Cette crise des métiers de la périnatalité entraîne un recours à l'intérim dans environ 70 % des maternités de type 1 et 80 % des maternités de moins de 1000 naissances. Ceci impacte le travail en équipe essentiel dans ce secteur et in fine la sécurité dans ces établissements.* »

2) L'évolution du contexte de la natalité en France

Alors que l'impact de la diminution de la natalité sur l'activité de certaines maternités n'a pas assez été pris en compte, l'accélération de la fermeture des "petites maternités" a abouti à un transfert d'activité vers les maternités de type 2 ou 3, elles-mêmes parfois en difficulté.

3) Les nouvelles demandes des usagers

L'organisation actuelle du système de soins permet difficilement de répondre aux nouvelles demandes des patientes qui veulent accoucher de façon sécurisée mais souhaitent plus de liberté pour leur projet de naissance : choix du lieu d'accouchement, du professionnel qui assure leur suivi, de la durée de l'accompagnement du post partum... Déjà 10% des patientes ne sont pas pleinement satisfaites de l'offre de soins autour de l'accouchement.

Les propositions : un nouveau plan périnatal adapté aux réalités de chaque territoire

1) Regrouper les plateaux d'accouchement

Les signataires constatent que les maternités les plus fragiles sont « *déjà délaissées par les usagers les plus favorisés* » et jugent indispensable d'organiser le regroupement « *non pas des maternités mais des plateaux d'accouchement* », afin d'améliorer la sécurité et de diminuer les inégalités. Ce regroupement des plateaux d'accouchement devra être accompagné d'un renforcement des moyens humains comme matériels, et du « *déploiement des offres de suivi en proximité des grossesses et des nouveau-nés.* ».

2) Création de CPP (Centres Périnataux de Proximité)

Parallèlement à la fermeture de plateaux d'accouchement, les signataires appellent de leur vœux la création de CPP, articulés autour de maternités de référence. « *L'implantation de CPP adaptés aux besoins territoriaux permettrait d'optimiser l'offre de soins pour le suivi périnatal en proximité et donc, participerait à la lutte contre les "déserts" médicaux et les inégalités territoriales d'accès aux soins* », soulignent-ils.

Ils insistent, par ailleurs, sur le fait que, contrairement aux préconisations d'un récent rapport de l'Académie de médecine¹, « *il n'est bien entendu pas question que toutes les maternités de moins de 1000 naissances ferment mais qu'une réflexion soit menée sur celles qui sont indispensables sur notre territoire* », de par leur situation géographique ou leur niveau d'expertise.

3) Une nouvelle organisation des soins définie à l'échelle de chaque territoire

Pour les signataires, il est indispensable d'engager une réflexion à l'échelle des territoires pour faire émerger les bases d'un nouveau plan périnatal et d'une refonte des décrets de périnatalité de 1998. Les Dispositifs Spécifiques Régionaux en Périnatalité (DSRP), anciennement appelés Réseaux de Santé Périnatale, sont ainsi les plus à même d'amener les professionnels, en association étroite avec la société civile, à réfléchir et à proposer une nouvelle organisation de l'offre de soins adaptée aux réalités de chaque territoire.

Les signataires concluent en demandant au Président de la République que la Direction Générale de l'Offre de Soins réouvre les discussions avec les partenaires pour réviser les décrets de périnatalité de 1998. « *L'ancien Ministre de la Santé, monsieur le Docteur Braun, avait également évoqué la tenue d'Assises de la périnatalité qui nous semblent plus que jamais nécessaires aujourd'hui* », soulignent-ils.

Les signataires :

Mme Lucie ADALID, représentante d'usagers, pour le CIANE (Collectif Inter Associatif autour de la naissance) ; **Dr Margaux CREUTZ LEROY**, présidente de la FFRSP (Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité) ; **Dr Catherine DENEUX**, médecin épidémiologiste à l'INSERM ; **Pr Michel DREYFUS** gynécologue-obstétricien, président de la SFMP jusqu'en octobre 2023 et **Pr Delphine MITANCHEZ**, néonatalogue, présidente de la SFMP (Société Française de Médecine Périnatale) ; **Dr Estelle MORAU**, présidente du CARO (Collège d'Anesthésie Réanimation en Obstétrique) ; **Dr Joëlle BELAISCH ALLART**, **Pr Olivier MOREL** et **Pr Cyril HUISSOUD**, gynécologues obstétriciens, pour le CNGOF (Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français) ; **Pr Jean-Christophe ROZE**, président de la SFN (Société Française de Néonatalogie) ; **Pr René RUDIGOZ**, professeur émérite, membre de l'Académie de Médecine.

CONTACT PRESSE : William Lambert – 06 03 90 11 19 – william@lambertcommunication.com

¹ [Planification d'une politique en matière de périnatalité en France : Organiser la continuité des soins est une nécessité et une urgence.](#)
Académie de Médecine, 28 février 2023.